



Nom du candidat : ..... Prénom : ..... Date de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Mobile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

E-mail : .....@.....

Nom du responsable légal (si candidat mineur) : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone du responsable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Mobile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

E-mail : .....@.....

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25/05/2018, nous vous informons que vos données restent confidentielles et ne sont communiquées à aucun tiers.

**Je souhaite être admis en (plusieurs choix possibles) :**

### Cycle Musicien Interprète des Musiques Actuelles

Titre MIMA

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année

Guitare  Basse  Claviers  Batterie  Chant  Autres: (préciser) .....

### Rythme hebdomadaire de la formation

MIMA 22h

MIMA 24h

Temps plein / CIF 30h

### Spécialisation

Musicien interprète

Auteur-compositeur

Musicien enseignant

### Phase Préparatoire Musiques Actuelles

Musique Assistée par Ordinateur 1

Musique Assistée par Ordinateur 2

Formation personnalisée

## Financement de la formation (cf Fiche d'information sur les financements)

- Financement personnel
- Dispositif de formation continue :      Nom de l'organisme concerné : .....
- CIF                    Autre                    Plan de formation d'entreprise                    CPF (Compte Personnel de Formation)
- Pôle Emploi                   Collectivité territoriale :  Région                    Département
- Agefiph                    Autre (préciser) : .....

## Conditions et modalités d'admission

Dossier de candidature complété, signé, et accompagné des pièces demandées.

### Audition et entretien

**Le candidat doit interpréter 2 titres de son choix (compositions ou reprises), d'esthétiques musicales différentes.**

Le jury examinera les aptitudes du candidat en situation réelle de jeu, son niveau musical, son parcours, son projet professionnel. Le candidat peut se présenter accompagné par ses musiciens (3 maximum), s'accompagner seul ou avec une bande son (CD, fichier au format mp3, wav ou aiff)

Sont évalués : technique instrumentale ou vocale, justesse, interprétation, potentiel musical, mise en place rythmique, capacité à jouer en groupe, motivation.

### Evaluation de niveau théorique

Questionnaire de théorie, formation musicale (gammes, accords, chiffrage)

Lecture de notes

Lecture rythmique

Reconnaissance d'intervalles et d'accords à 3 et 4 sons

### Matériel

Le candidat doit apporter son instrument (hors batterie et piano/claviers\*). Le backline disponible sur place lors de l'audition :

- Batterie Mapex 5 fûts et cymbales Meinl
- Amplis guitare Peavey & Fender
- Amplis basse Mark Bass et Gallien Krueger
- Pianos numériques Korg
- Micros Shure et Rode
- Pieds de micro
- Console de mixage
- Sono (façade et monitors)

\*Les pianistes/claviéristes peuvent apporter un clavier complémentaire ou module de son spécifique nécessaire à la prestation.

Date : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Signature du candidat ou du responsable légal :



# PARCOURS MUSICAL

## FORMATION

Autodidacte  Oui  Non

Nombre d'années de pratique .....

Formation(s) musicale(s) suivie(s).....

Validations.....

## EXPERIENCES MUSICALES

(Groupes, concerts, enregistrements, etc.) :

.....  
.....  
.....

## PROJET(S) ARTISTIQUE(S) / PROFESSIONNEL(S)

(Groupes, esthétiques musicales, diffusion, enregistrements, concerts, enseignement, animation, etc.) :

.....  
.....  
.....

Objectifs professionnels

.....  
.....  
.....

## PRATIQUE INSTRUMENTALE

### INSTRUMENTISTES

Instrument principal..... Nombre d'année de pratique.....

Esthétiques musicales.....

Instrument(s) secondaire(s)..... Nombre d'année de pratique.....

Autres pratiques musicales (chant, MAO Home Studio, écriture-composition-arrangement, etc.) ?

.....

### CHANTEURS(EUSES)

Pratique vocale (lead, chœurs, ensemble, etc.) ..... Nombre d'année de pratique.....

Esthétiques musicales.....

Instrument d'accompagnement ? Lequel ? ..... Nombre d'année de pratique.....

Autre (s) instrument(s)..... Nombre d'année de pratique.....

Ecrivez-vous vos textes ? Dans quelle langue ? .....

Composez-vous ? .....

## MOTIVATION POUR INTEGRER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DE TOUS EN SCENE

.....  
.....  
.....  
.....

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU TOUS EN SCENE ?

Internet

Site Tous en Scène

Site FNEIJMA

Moteur de recherche

Réseaux sociaux (précisez).....

Par l'intermédiaire d'un ancien élève

Organisme (Pôle Emploi, AFDAS, OPCA etc.)

Précisez .....

Centre d'informations/ressources (CID, IRMA, FRACAMA etc.)

Précisez .....

Autre (précisez) .....



# FINANCEMENTS

Démarches, retrait et dépôt de dossiers à effectuer auprès de l'organisme correspondant à votre situation : Pôle Emploi, OPCA, collectivités territoriales

Certains organismes publics sont susceptibles de prendre en charge le financement total ou partiel du coût pédagogique de votre formation, en fonction de votre statut / situation par rapport à l'emploi.

## 16 et 25 ans

### Missions Locales

Hors étudiants, demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, vous pouvez vous adresser à la Mission Locale la plus proche de votre domicile.

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

de votre commune.

### Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)

Les financements sont accordés aux jeunes en difficulté qui connaissent des problèmes d'insertion professionnelle et/ou sociale et résidant dans le département.

## Salariés en entreprise

### Congés Individuel de Formation

Tout salarié, qui en remplit les conditions, peut accéder à un CIF, quel que soit l'effectif de l'entreprise et la nature de son contrat de travail :

### CIF CDI

Avoir une ancienneté égale ou supérieure à 24 mois consécutifs ou non en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise (36 mois dans les entreprises artisanales de moins de 10 salariés).

La demande est à faire auprès de votre employeur (RH/service du personnel) ou directement auprès de l'OPCA de l'entreprise (FONGECIF, UNIFORMATION, ANFH, UNIFAF, AFDAS etc.)

### CIF CDD

Avoir travaillé 24 mois consécutifs ou non au cours des 5 dernières années dont 4 mois en CDD dans les 12 derniers mois. Le CIF déroule en dehors de la période d'exécution du CDD. La formation doit débiter au plus tard 12 mois après la fin du contrat. L'organisme compétent est celui dont relève l'entreprise dans laquelle a été exécuté le dernier CDD.

### CIF Intérim

Avoir totalisé au cours des 18 derniers mois, 1600 heures dans la profession, dont 600 heures dans l'entreprise de travail temporaire où s'effectue la demande.

## Demandeurs d'emploi

### Pôle emploi

Aide Individuelle à la Formation. Dossier à déposer auprès de votre conseiller Pôle Emploi. Si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé au titre de l'Allocation Retour Emploi (ARE), l'indemnité est maintenue et devient l'ARE Formation pendant la durée de la formation.

### Conseil Régionaux ou Départementaux

Se renseigner à la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage. Selon les directives locales, une Aide Individuelle à la Formation peut être attribuée.

## Bénéficiaires du RSA

### Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

Vous avez signé un contrat d'insertion, renseignez-vous auprès du conseiller Pôle Emploi, du CCAS ou du Conseil Départemental pour bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation en cas de début ou de reprise d'activité professionnelle, aide financée par l'Etat (Fonds National des Solidarités Actives).

## Intermittents du spectacle

### AFDAS

Plusieurs dispositifs de formation continue sont possibles en fonction de votre projet professionnel : Plan de formation intermittent, professionnalisation, CPF ou CIF.

Les conditions d'acquisition de droits sont :

- Justifier d'un minimum de 2 années d'ancienneté dans la profession.
- 48 cachets répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes artiste interprète (chanteur, musicien, comédien, danseur...)
- 88 jours de travail répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes technicien du spectacle vivant ou réalisateur ou metteur en scène.
- 130 jours de travail répartis sur les 24 mois précédant la demande de stage si vous êtes technicien du cinéma et de l'audiovisuel.

### AUDIENS

Si vous n'avez plus de droits AFDAS et n'êtes plus allocataire ARE.

## Auteurs, artistes-interprètes

Si vous êtes affilié à une société civile de perception de de répartition des droits (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM etc.), des financements sont possibles. Renseignements auprès des SPRD.

## Compte Personnel de Formation

Que vous soyez salarié ou en recherche d'emploi, le Compte Personnel de Formation (CPF ex DIF) vous permet de vous former tout au long de votre vie professionnelle.

Les droits CPF que vous cumulez chaque année sont inscrits dans votre compte d'heures qui ne sont jamais perdus même en cas de changement de situation ou d'employeur. Le crédit d'heures CPF peut être mobilisés jusqu'à un maximum de 150 heures.

Ce compte est utilisable par :

- Les salariés sous contrat de travail de droit privé (dont salariés agricoles)
- Les jeunes de 15 ans ayant signé un contrat d'apprentissage (par dérogation)
- Les personnes à la recherche d'un emploi, inscrites ou non à Pôle Emploi
- Les personnes accompagnées dans un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle.

Lorsque le nombre d'heures est insuffisant pour financer intégralement la formation, le CPF vous permet, accompagné par un conseiller en évolution professionnelle et/ou votre employeur, de compléter ce financement.

Certaines formations validées par un titre enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont éligibles au CPF. A Tous en Scène, le Cycle Musicien Interprète des Musiques Actuelles est éligible avec le numéro d'attribution 142299 (titre Musicien Interprète des Musiques Actuelles inscrit au RNCP au niveau IV, Journal Officiel du 16 juin 2013)

Toutes les informations quant au CPF (gestion des heures, mobilisation des heures, conversion des heures non-consommées acquises au titre du DIF etc.) sont disponibles sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)